

Cadre réservé à l'IFRES

Reçu le :

- Formation en 1 an ou  Formation en 2 ans (décision de la commission)  
 Contrat pro  Période Pro  Contrat d'apprentissage

Photo d'identité

- CAP MARBRERIE DU BATIMENT ET DE LA DECORATION
- CAP TAILLE DE PIERRE
- BREVET PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA PIERRE
- BREVET DES MÉTIERS D'ART GRAVURE SUR PIERRE

NOM :

PRÉNOM :

- Pensez à vérifier chaque document demandé avant l'envoi du dossier

 [Ne pas éditer le dossier en impression recto/verso](#)

IMPORTANT : L'inscription à la formation sera définitive :

- Après confirmation de l'inscription adressée au candidat et à l'entreprise par courrier de l'IFRES
- Lors de la signature du contrat

## A CONSERVER

- 1 photo récente
  - 2 derniers bulletins de scolarité
  - EXEAT (certificat de radiation) à demander au collège ou lycée
  - Photocopie du/des diplômes obtenus
  - Copie anciens contrats
  - Relevé de notes d'examen (CAP/BEP/BAC/BREVET, ...)
  - Photocopie de la carte d'identité (recto/verso) en cours de validité ou carte de séjour
  - Attestation d'assurance civile pour l'année scolaire (à demander auprès de votre assurance habitation)
  - Certificat médical d'aptitude au sport (sauf pour les candidats BP et CAP en 1an)
  - Attestation de la journée Défense et Citoyenneté (ou de recensement pour les mineurs)
  - Attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur le site AMELI)
  - Photocopie du carnet de vaccination
  - Fiche d'aptitude médicale à l'embauche (délivrée par la médecine du travail)
- 
- 50€ de frais d'inscription
  - 10 € d'adhésion à l'association des apprentis et la fiche adhésion complétée
  - 150€ et 180€ chèques de caution (outillage et dégradation/impayés)
  - 12 ou 11 chèques (selon l'année de formation) de frais de restauration et d'hébergement (ils seront encaissés successivement à la fin de chaque stage)

*Un virement est possible ; pour ce faire, merci d'en faire la demande. Nous joindrons le RIB de l'IFRES*



- 1 rapporteur
- 1 équerre
- 1 compas de marque STAEDLER ou similaire avec réglage par vis micrométrique + rallonge
- 1 règle graduée 40 cm
- 1 équerre 45° minimum 32 cm avec bord anti tâches
- 1 équerre 60° minimum 32 cm avec bord anti tâches
- 1 paire de ciseaux
- Crayons à papier (en bois) : HB et 2B
- 1 taille-crayons
- 1 gomme plastique blanche (de marque STAEDLER ou ROTRING par exemple)
- 1 carnet de croquis **CANSON** format A5
- 1 tenue de travail

### LISTE DES FOURNITURES OBLIGATOIRES A CHARGE DE L'APPRENTI :

- 1 calculatrice scientifique type collège (exemple FX92) pour les CAP
  - 1 calculatrice scientifique (Casio graph 25 + E) pour les BP et BMA
  - 2 classeurs grand format (dos 8 cm)
  - 1 jeu d'intercalaires grand format (8 touches)
  - 1 jeu d'intercalaires grand format (6 touches)
  - Pochettes transparentes perforées, pour classeur grand format
  - Feuilles A4 perforées simples et doubles
  - Stylos (Noir, Bleu, Rouge, Vert)
  - Surligneurs
  - 1 clef USB 4 GB (minimum)
  - 1 tenue de sport (tennis, jogging)
- 
- Critérium : mines 2H ; HB en 0,5 et 2 mm
  - Pochette de crayons de couleur
  - Pochette de feutres de couleur
  - Ruban à dessin de type a=marque TESA
  - 1 classeur grand format (dos 8 cm)
  - Pochettes transparentes perforées, pour classeur grand format
  - 1 cadenas
  - 1 paires de chaussures/bottes de sécurité

A conserver par l'alternant

### AUTORISATIONS

Dans le cadre de la formation, l'IFRES est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assuré par l'IFRES. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternants sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger dans le cadre de la mobilité européenne).

Nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant la participation à ces visites pédagogiques.

**Alternant (e) mineur (e) :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de \_\_\_\_\_

**Alternant(e) majeur(e) :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

**Atteste :**

- Être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel.
- Avoir pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mis en place par l'IFRES.

**Autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé et la sécurité du participant, et à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence.**

 **DROIT A L'IMAGE**

**ALTERNANT(E) MINEUR(E)**

Autorise l'IFRES à filmer, photographier et interviewer mon fils/ma fille :

Oui  Non

**ALTERNANT(E) MAJEUR(E)**

Je soussigné(e) .....  
autorise l'IFRES à me filmer, à me photographier et m'interviewer :

Oui  Non

Et à reproduire et utiliser les photographies et/ou vidéos me représentant, ainsi que mes propos le cas échéant, aux fins d'utilisation et/ou d'édition de produits audiovisuels, radiophoniques, téléphoniques, multimédias, sites d'internet, réseaux sociaux numériques, papiers, relatifs à l'information sur les formations et les professions, destinés à être diffusés et exploités, à titre gratuit ou onéreux, par l'IFRES ou par ses partenaires, en France et à l'étranger. Dans le cadre de sa communication interne, l'IFRES pourra également reproduire et diffuser mes propos et mon image (photos et/ou vidéos).

La présente autorisation vaut pour une durée maximum de quinze ans.

Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

Fait le : \_\_\_\_\_ Signature précédée de la mention « **bon pour accord** »

A :

A retourner à IFRES 48 rue du Sidobre- 81210 Lacrouzette

**ANA – l'association des Anciens et Nouveaux Apprentis IFRES**

**1 - Renseignements sur l'adhérent**

Mme M. (nom, prénom) : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse mail : .....@.....

Téléphone : .....

**2 – Montant de l'adhésion**

Le montant de l'adhésion est fixé à 10 € par année. Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de **l'association des Anciens et Nouveaux Apprentis IFRES**.

**3 - Engagement d'adhésion**

Je soussigné(e) .....

*Si l'adhésion concerne un mineur*

Je soussigné(e) .....

agissant en qualité de représentant légal de .....

demande d'adhérer à cette association et reconnaît que l'adhésion entraîne l'acceptation et le respect des statuts et du règlement intérieur mis à ma disposition au siège de l'association.

- **autorise / n'autorise pas** (barrer *la mention inutile*) l'association des Anciens et Nouveaux Apprentis IFRES pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, l'image de la personne adhérente, et cela sur tout type de support.

- **accepte / n'accepte pas** que mon nom et prénom soient affichés publiquement.

- **autorise / n'autorise pas** que ces informations puissent être cédées et/ou échangées à des partenaires de l'association.

**Date et signature de l'adhérent et le cas échéant de son représentant légal.**

*Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'association des Anciens et Nouveaux Apprentis IFRES.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*

*Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association.*

Siège social : association des Anciens et Nouveaux Apprentis de l'IFRES 48, Rue du Sidobre 81210 LACROUZETTE Tél. : 05.63.50.62.72 – E-mail : info@ifres-formation.fr

A retourner à IFRES 48 rue du Sidobre - 81210 Lacrouzette

NOM :

PRÉNOM :

**Merci de joindre la copie du carnet de santé avec les vaccinations à jour.**

Groupe sanguin :



Facteur Rhésus :

Allergies ou médicaments non supportés :

**Autorisation** est donnée à la direction de l'IFRES, en cas de maladie ou d'accident survenue à l'alternant(e) au cours des journées ou des semaines passées dans l'établissement à :

- Le/la faire examiner par un médecin
- Le/la faire hospitaliser
- Le/la faire opérer
- Le conduire avec un véhicule du CFA jusqu'au médecin le plus proche.

Il est fortement conseillé aux parents/responsable légal ou à l'alternant(e)majeur(e)

-  D'informer la direction de l'IFRES :  
en cas de tous problèmes de santé, avec ou sans traitement médical
-  De mettre à disposition certains médicaments « basiques » (antalgique sans opiacé, pansement digestif, anti-nauséux) car l'IFRES n'est pas habilitée à fournir tout type de médicaments. Cette disposition est obligatoire pour les internes, l'IFRES ne disposant pas d'infirmierie.

Fait le :

à :

Signature du (ou de la) responsable(e)légal(e) ou alternant(e) si majeur(e)

A retourner à IFRES 48 rue du Sidobre - 81210 Lacrouzette

## TRANSPORT

Une liaison Castres-Lacrouzette est assurée gratuitement par bus à l'arrivée du train en gare de Castres. Départ du bus de la gare SNCF de Castres : Lundi à 13h00 exactement.

Départ du bus de l'IFRES de Lacrouzette : Vendredi à 11h30.

### VIE DE L'APPRENTISSAGE

La formation à l'IFRES est gratuite.

Toutes les informations complémentaires seront données dans un livret d'accueil distribué à la rentrée à chaque inscrit ainsi que le règlement intérieur et le livret d'apprentissage.

### HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

#### INFORMATIONS INTERNAT :

L'internat est situé sur le site de Labessière, chalets mis à disposition par la mairie de Lacrouzette. L'interne doit se munir d'1 drap housse 1 personne, 1 taie d'oreiller ainsi qu'1 drap plat ou une housse de couette.

**Les frais d'internat s'élèvent à 110€/semaine pour les apprentis en pension complète.**

**La ½ pension coûte 25 €/semaine.**

**La pension est à régler 1 semaine avant chaque regroupement et au plus tard le lundi dès l'arrivée.**

### CAUTIONS IFRES

Montant	A remettre au + tard	Dépôt de garantie
180€	A l'inscription	Le chèque sera utilisé seulement si détérioration ou en cas d'impayé(s).
150€	A l'inscription	La caisse de 1 <sup>er</sup> équipement Le chèque sera restitué en début de 2 <sup>ème</sup> année lorsque l'OPCO aura réglé la facture.

### FOURNITURES - ADHÉSION

Montant annuel	A remettre au + tard	Objet du règlement
50€	A l'inscription	Fournitures pédagogiques (consommables, papeterie...) à l'ordre de IFRES
10€	A l'inscription	Ce chèque est à établir à l'ordre de l'ANA (association des apprentis)

**Je choisis la formule (entourer votre réponse)**

<b>INTERNE</b>	<b>DEMI-PENSIONNAIRE (repas du midi)</b>	<b>EXTERNE</b>
----------------	--	----------------

Régime alimentaire particulier (sans porc, sans viande) :

.....

*l'IFRES exige un certificat médical du médecin ou diététicien(ne) indiquant les préconisations prescrites.*

J'ai pris connaissance des tarifs de caution, restauration et hébergement mis en place par l'IFRES.

Signature alternant (ou représentant légal si mineur) :



**A CONSERVER**

## 1. RAPPEL DE PROCÉDURE D'ADMISSION A L'IFRES

Le dépôt de candidature est effectué par l'envoi du dossier de demande d'inscription.

L'inscription à la formation sera définitive :

- Après confirmation de l'inscription par courrier ou par mail de l'IFRES
- A réception du dossier d'inscription complet (documents, règlements divers et cautions)
- A réception de la copie du contrat signé

Pour information :

La date de début du contrat peut être différente de la date de signature.

Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

Dès que possible, la **fiche d'aptitude médicale**, délivrée par la médecine du travail établie avant la date de rentrée -sera communiquée à l'IFRES.

## 1. DÉROGATION A L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

En référence aux décrets du 11 octobre 2013, nous invitons les entreprises et les familles à prendre

### RAPPEL AUX MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l'entreprise demande une autorisation de dérogation auprès de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

connaissance des dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation professionnelle sur le site suivant :

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/protection-de-la-sante-des-jeunes.html>

## 2. LES HORAIRES DES STAGES A L'IFRES

- Lundi : 14h00 (début des cours) – 18h00
- Mardi à jeudi : 8h00- 12h00 et 13h00 – 18h00
- Vendredi : 8h00 – 11h30

## A CONSERVER

### Aides attribuées :

- Aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel
- Aide individuelle au permis de conduire
- Carte étudiant des métiers

### ✚ Les contacts à l'IFRES :

✉ Mme Isabelle Andréo : Direction générale

### ✚ Cautions et règlements annuels :180€ non encaissés ; 150€ non encaissés ; 50€ encaissés

### ✚ Les absences :

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être signifiée le jour même par téléphone le plus tôt possible puis justifiée impérativement par courrier ou mail

Seuls les motifs d'absence suivants avec justificatifs seront pris en compte :

- Arrêt de travail
- Visite médicale
- Convocation à l'examen s'il n'a pas lieu à l'IFRES
- Congés pour évènement familial (voir art. L3142-1)

Les congés payés sont pris hors période de formation à l'IFRES.

### ✚ Adhésion Association des apprentis :

Un chèque annuel de 10€/an sera demandé pour l'adhésion à l'association « Anciens et Nouveaux Apprentis ».

### ✚ Transport et mobilité :

La ville de Castres est desservie par une ligne de TER depuis la gare de Toulouse-Matabiau.

Une navette peut assurer le transport par bus à l'arrivée du train.

Départ du bus de la gare SNCF de Castres vers l'IFRES à Lacrouzette : lundi à 13h00 exactement

Départ du bus de l'IFRES de Lacrouzette vers la gare SNCF de Castres : vendredi à 11h30 exactement

### ✚ Semaine d'intégration :

La 1<sup>ère</sup> semaine de stage est consacrée à l'intégration de l'apprenant(e) : accueil de la direction, découverte de l'infrastructure, tests de positionnement et exercices en informatique, formation sur la sécurité et santé au travail.

L'IFRES accompagne l'alternant(e) dans son cursus de formation en validant son projet et en adaptant son parcours personnel.

**Équipement de protection individuelle (tenue de travail) :** Fourni par l'entreprise ou par l'IFRES sur demande de l'entreprise (ne pas oublier de renseigner la taille des vêtements).